



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-033-2025-05

PUBLIÉ LE 20 MAI 2025

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Conservation régionale des monuments historiques

IDF-2025-04-24-00005 - Arrêté n° modifiant l'arrêté du 21 juillet 1997 portant inscription au titre des monuments historiques, en totalité, de la chapelle de l'hôpital Saint-Louis située 20, rue Armagis à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines). (3 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2025-04-24-00005

Arrêté n° modifiant l'arrêté du 21 juillet 1997
portant inscription au titre des monuments
historiques, en totalité, de la chapelle de
l'hôpital Saint-Louis située 20, rue Armagis à
Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N°

modifiant l'arrêté du 21 juillet 1997 portant inscription au titre des monuments historiques, en totalité, de la chapelle de l'hôpital Saint-Louis située 20, rue Armagis à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU l'arrêté du 21 juillet 1997 portant inscription au titre des monuments historiques, en totalité, de la chapelle de l'hôpital Saint-Louis à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 16 janvier 2024 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'arrêté de protection de la chapelle de l'hôpital Saint-Louis à Saint-Germain-en-Laye était devenu inexact depuis un remembrement cadastral, les membres de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture émettent à l'unanimité un avis favorable pour sa modification suivante : « la chapelle est située sur la parcelle cadastrale AC 595 à Saint-Germain-en-Laye » ;

Préfecture de la région d'Île-de-France
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16
Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr

C1 Données Internes

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er}-. Les parcelles cadastrales de l'arrêté du 21 juillet 1997 susvisé sont modifiées par la mention suivante : « la chapelle est située sur la parcelle cadastrale AC 595 à Saint-Germain-en-Laye » ;

ARTICLE 2-. Le présent arrêté complète l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 21 juillet 1997 susvisé.

ARTICLE 3-. Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 4-. Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 24/04/2025
Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Préfecture de la région d'Ile-de-France
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16
Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr

C1 Données Internes